

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**Séance du 18 mars 2024**  
**OT/SPIC/REGIE**  
**7.10 Divers**

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
20	10	15
QUESTION N°		
<b>OT- 24 - 003</b>		
OBJET		
<p><b>Vœu – Ligne THT électrique 400 000 Volts aérienne à deux circuits entre FOS-SUR-MER et JONQUIERES-SAINT-VINCENT</b></p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
15	0	0
CONVOCAION		
12 – 03 - 2024		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre le Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme de « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame Myriam NESTI.

**Étaient présents :** Mmes et MM. **Alberto CAMAIONE, Cédric DURAND, Mireille FOUGASSE, Myriam GIRARD, Stéphanie MARMIER, Myriam NESTI, Gaël BRIEZ, Judith FLORENT, Florence GARCIA et Pascale NOAILLES-DUPLISSY.**

**Étaient absents :** Mmes et M. **Sandrine AUSSET, Frédéric D'AMBLY, Emilie CASTAN, Gilles DUMAS, Jean-Marie ETIENNE, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Julien SANCHEZ.**

**Procuration :** M. **Jean-Marie FOURNIER** à Mme Myriam NESTI, M. **Jean-Marie GILLES** à Mme Stéphanie MARMIER, M. **Frédéric MARTIN** à Mme **Judith FLORENT, Mme Sandrine AUSSET** à M. **Gaël BRIEZ, et M. Julien SANCHEZ** à Mme Mireille FOUGASSE.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Florence GARCIA.**

**Madame la Présidente expose** au Conseil d'Exploitation que dans le cadre de la concertation préalable du projet de création d'une ligne électrique de 400 000 volts aérienne à deux circuits entre FOS-SUR-MER et JONQUIERES-SAINT-VINCENT, porté par RTE,

Il est important de donner notre avis entre le 12 février et le 7 avril 2024 pour le commissaire enquêteur, ainsi qu'au préfet du Gard et au préfet coordonnateur, préfet des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA.

Nous, élus et membres du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, avons bien compris l'enjeu de décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos-Sur-Mer et surtout l'enjeu de réindustrialisation de notre pays avec le choix du territoire de FOS-BERRE dans le territoire des Bouches-du-Rhône.

Nous avons aussi bien compris la situation stratégique de la commune de Jonquières-Saint-Vincent qui est la « PRISE » de ce projet.

En revanche, nous estimons que cette ligne de THT de 400 000 Volts, va nuire durablement à notre agriculture, à notre environnement, à notre tourisme, à notre image et à notre identité.

D'autant que notre territoire de la CCBTA et l'ensemble de nos cinq communes (Beaucaire, Bellegarde, Jonquières-Saint-Vincent, Fourques et Vallabrègues) subissent déjà de nombreuses infrastructures d'utilité publique.

De plus, nous considérons que ce projet de ligne aérienne de THT apportera des retombées économiques et fiscales au département des Bouches-du-Rhône et à la Région PACA exclusivement, en ne laissant à notre territoire de la CCBTA et du Gard que les nuisances et contraintes.

**Où l'exposé de la Présidente,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme :**

**Article 1 :** Affirme son opposition totale à ce projet de ligne THT de 400 000 volts traversant les communes de notre territoire.

**Article 2 :** Demande à l'Etat, et à RTE que cette ligne THT de 400 000 volts soit supportée par les Bouches-du-Rhône et la Région PACA qui va récolter les bénéfices de cette infrastructure.

**Article 3 :** Autorise Madame La Présidente à signer toutes pièces afférentes et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifie exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 18 mars 2024

La Présidente

Le secrétaire de séance

Mme Myriam NESTI

Mme Florence GARCIA

